

Je saisis l'occasion pour remercier la Communauté économique européenne d'avoir eu l'obligeance de m'inviter l'automne dernier à aller étudier sur place divers problèmes. J'ai ainsi pu examiner la pêche comme elle se pratique au Danemark, en Grèce et Belgique et j'ai acquis certaines connaissances au sujet de la pêche en Europe. Les Européens auraient beaucoup à nous apprendre sur la manière de traiter le poisson. Je remercie publiquement les responsables de la Communauté économique européenne de la patience qu'ils ont démontrée à l'égard du néophyte que j'étais alors.

Le pire défaut de la société de commercialisation du poisson d'eau douce est de ne pas avoir d'usines de transformation dans le nord de la Saskatchewan ou du Manitoba. Les pêcheurs de ces régions doivent expédier leur poisson vers le sud à Winnipeg pour le faire transformer. Ils doivent assumer les frais d'expédition et cela leur coûte relativement cher. Beaucoup de pêcheurs du nord de la Saskatchewan ont donc une dent contre la société. Ils avaient même présenté une pétition au gouvernement antérieur pour demander de ne plus relever de la société. A mon avis, leur réaction était un peu exagérée parce qu'on pourrait apporter certaines améliorations à la société. J'ai l'intention d'en proposer quelques-unes.

Je signale au ministre des Pêches et des Océans que si le nord du Manitoba et de la Saskatchewan a tant de chômage c'est à cause de l'absence d'usines de conditionnement du poisson dans ces régions. Au lac Athabasca, par exemple, on ne pratique pas la pêche du côté de la Saskatchewan. Les pêcheurs du nord de la province se plaignent aussi que les quantités de poisson qu'ils sont autorisés à vendre à la société sont trop faibles. Cela leur fait du tort parce qu'ils doivent compenser leurs frais de transport et expédier plus de poisson que les pêcheurs du sud de la province. Ils voudraient donc des quotas plus élevés.

La gestion et le fonctionnement de la société doivent être améliorés. Par exemple, elle est trop centralisée. Il devrait y avoir des usines de conditionnement du poisson dans les régions du nord. Une chose que je recommanderais au ministre, c'est que le conseil d'administration ou son comité consultatif se rende dans le nord des provinces pour s'entretenir avec les pêcheurs de leurs problèmes. C'est beaucoup plus facile pour le conseil de se rendre dans le nord que pour les pêcheurs d'aller dans le sud du pays. C'est aussi beaucoup plus intimidant pour les pêcheurs de parler à des bureaucrates que le contraire. Je sais que cela ne semble pas très intimidant vu d'ici, mais il arrive très souvent que des gens venus du nord éprouvent de la difficulté dans le milieu culturel du sud du pays. Je propose donc au ministre de recommander au conseil d'administration de se rendre dans les régions du nord pour s'entretenir avec les pêcheurs. Cela évitera une répétition de ce qui s'est passé pendant la dernière législature, quand un de nos députés de la région a présenté une pétition au nom des pêcheurs qui voulaient cesser de relever de la société.

A l'heure actuelle, les pêcheurs sont représentés au comité consultatif, mais pas au conseil d'administration. Ils n'ont donc

#### *Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi*

aucun pouvoir décisionnel au sein de la société. Pourquoi ne pas les faire représenter au conseil d'administration?

L'une des choses que j'ai constatées en Europe, pas dans le domaine des pêches, mais de façon générale, c'est une tendance à la co-gestion. Cela veut dire que les employés d'une société sont représentés à son conseil d'administration. Cela se fait en Allemagne. Les travailleurs ont le sentiment de participer à certaines des décisions qui touchent leur vie. Il y a certaines limites à ce qu'on peut faire à cet égard et cela prend quelque temps avant d'aboutir, mais cette formule devient de plus en plus populaire. Dans ce cas-ci, ce serait idéal de nommer quelques pêcheurs au conseil d'administration.

Une autre facette du problème est que nous n'exploitons pas ce secteur au maximum. Les lacs de la Saskatchewan regorgent de corégones, mais l'Office parvient à s'approvisionner sur le seul marché de Winnipeg. Les corégones peuvent donc être achetés au Manitoba, non pas en Saskatchewan, situation malheureuse pour cette province où ces poissons abondent. La plupart des espèces de poissons d'eau douce pourraient être séchées et exportées, en Afrique, par exemple, et dans d'autres pays du tiers monde. Il y a de nombreux débouchés pour le poisson à l'étranger. Ces exportations favoriseraient la création d'emplois et stimuleraient le secteur des pêches. J'ai rencontré des hauts fonctionnaires de ce secteur à Athènes, à Copenhague et à Bonn et nous avons discuté de leur expérience en ce domaine et de la possibilité de trouver de nouveaux marchés pour le poisson canadien. Certaines ententes pourraient être conclues avec la CEE. Nous pourrions échanger certains lieux de pêche contre d'autres avantages.

Au Danemark, on m'a dit que pour en savoir plus long sur les voitures il fallait que je m'adresse à Mercedes en Allemagne, pour en savoir plus long sur le vin il fallait que j'aie en France, mais pour en apprendre sur les pêcheries je devais m'adresser à eux. C'est vrai. Vingt-quatre heures après être débarqué le poisson de la mer du Nord et de l'Atlantique peut se retrouver sur les tables à Paris. Pas que j'aie déjà mangé dans un restaurant parisien, mais je suis sûr que le ministre le fait à l'occasion. Néanmoins, peu importe comment est apprêté le poisson et où il est mangé, il est bon. Nous avons beaucoup à apprendre d'eux sur la façon dont ils commercialisent et transforment le poisson.

Mon collègue, le député de Churchill (M. Murphy), en a parlé l'an dernier, quand on a étudié le projet de loi sur la dotation en capital. Le ministre veut maintenant porter de 20 à 30 millions le capital autorisé. Et cela nous convient.

Bref, je souhaite que cette société d'État ne soit pas privatisée. Car j'estime qu'elle a un rôle à jouer. J'ai tenu à rappeler certaines critiques et à souligner certaines difficultés que les pêcheurs eux-mêmes ont exprimées et je l'ai fait de bonne foi. Je suis certain que le ministre voudra en saisir l'Office lui-même. Nous souhaitons que l'on décentralise plus et que l'on consulte davantage les pêcheurs. La collaboration s'impose pour élargir les marchés, améliorer les entreprises, la mise en conserve, le traitement et autres activités. C'est la condition nécessaire pour faire progresser cette importante industrie.